	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-341

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveau	N° 2024-341

Programmation 2024 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville et médiation sociale - Subventions - Décision - Adoption

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 de la métropole bordelaise, approuvé par la délibération 2024-174 lors du Conseil métropolitain du 12 avril 2024, a été signé par les partenaires le 22 avril 2024. Par le décret 2023-1314 du 28/12/2023, il y a désormais 23 quartiers prioritaires dans la Métropole répartis dans 12 communes et représentant 70 700 habitants, contre 21 quartiers représentant 69 000 habitants précédemment.

Au sein du contrat de ville, 18 orientations stratégiques ont été identifiées autour de 5 grandes orientations :

- des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité,
- des quartiers d'émancipation,
- des quartiers adaptés aux transitions,
- des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs,
- des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles. Un appel à projets commun avec l'Etat a donc été lancé permettant d'attribuer 545 000 € de la part de Bordeaux Métropole à des associations ou à des acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces quartiers. La Métropole s'engage prioritairement dans les objectifs suivants :

- développer l'insertion et l'accès à l'emploi,
- favoriser l'accès à des formations linguistiques pour adultes, notamment dans le cadre de la levée des freins à l'accès à l'emploi,
- favoriser l'accès aux droits et une pleine citoyenneté,
- accompagner les habitants dans la transition écologique (alimentation saine et durable et mobilité).

Concernant la programmation 2024 de l'appel à projets :

219 projets ont été déposés en 2024 en réponse à cet appel à projets pour un montant total de plus de 1,9 M€ d'actions. Parmi ces demandes, **100 actions** ont été retenues dont 17 nouveaux projets, soit un total de 545 000 € de subventions répartis comme suit :

- **24 projets pour un montant total de 194 400 € de subvention** font l'objet de la

présente délibération. Ces derniers sont détaillés dans le tableau annexé.

- Pour les organismes bénéficiant d'un soutien global de la collectivité inférieure à 23 000€, les accords de subvention font l'objet d'une délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain à la Présidente. Dans ce cadre, 76 projets pour un montant total de 350 600€ de subvention font l'objet d'une décision par arrêté (tableau annexé pour information).

L'attribution des crédits par grande orientation du contrat de ville est la suivante :

- au titre des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité : 399 500 €
- au titre de l'émancipation dans les quartiers : 74 000 €,
- au titre des transitions dans les quartiers : 18 000 €,
- au titre des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs : 51 000 €,
- au titre des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs : 2 500 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU le décret 2023-1314 du 28 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2019-466 du 12 juillet 2019 relative au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, modifiée par la délibération n°2024/XXX du 5 juillet 2024 portant sur son actualisation,

VU la délibération n°2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président

VU la délibération n°2024-174 du 12 avril 2024 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2024-2030,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2024 aux porteurs de projets, tels que présentés dans le tableau joint en annexe,

Article 2 : de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal – chapitre 65 :

- pour les associations : compte 65748 – fonction 52,
- pour les communes : compte 657341 – fonction 52,
- pour les autres établissements publics : compte 657381 – fonction 52.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	